

## **COMPTE-RENDU**

### **COMITE SYNDICAL TOURAINE PROPRE**

**LUNDI 22 JUIN 2020, à 18h00**

**A TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE – Salle Jean GERMAIN**

**ETAIENT PRESENTS** : MM. DATTEE, TRYSTRAM, Vice-Présidents  
Mmes PLOQUIN, SCHALK-PETITOT , VIALLES (suppléante de M.Guérineau).  
MM. AVENET (suppléant de Mme Chailleux ) , BABARY Loïc, FENET, HUREL,  
JOUZEAU, LALOT, MARAIS,

**ABSENTS EXCUSES:**

M.GALLIOT, Président  
Mmes CHAILLEUX, LEMARIE  
MM. CARREAU, CHAPELOT, CLEMOT, DOURTHE, GUERINEAU, MASSARD,  
MASSOT, VALLEE.

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE**

Trésor Public : M. BREGEGERE  
Touraine Propre : Mme AROCHE,

M. BABARY Loïc est désigné secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, M. Dattée remercie les participants et explique qu'il va présider la séance du fait de la démission de M. Galliot.

Il précise que M. Galliot n'a pas démissionné pour des points relatifs à Touraine Propre mais pour un différend entre lui-même et Mme la Préfète concernant une installation illégale de gens du voyage sur la commune de Notre-Dame d'Oé.

### **POINT 1- ANNULATION SUBVENTION 2020 – TERRE DE SON**

Du fait de la crise sanitaire, le festival Terre de son 2020 est annulé.

Il y a donc lieu d'annuler la délibération du 11 décembre 2019 qui prévoyait cette inscription (2 555 €) budgétaire lors du BP 2020.

A l'unanimité, le Comité syndical décide d'annuler la délibération du 11 décembre pour l'association Terre de Son.

### **POINT 2-DONNE ACTE – CONTRAT de RECHERCHE –ALTERNANT**

L'ancien responsable technique a arrêté sa mission au sein de Touraine Propre mi- décembre (autres missions confiées à tours Métropole). Il n'était plus qu'à 30 % de son temps depuis le 01/04/2019, ce qui n'était pas sans poser des soucis d'organisation.

L'information de recrutement (mise à disposition) a été lancée auprès des autres collectivités sachant que le syndicat souhaitait s'inscrire dans la durée.

Au vu de la période électorale, il n'a pas été possible de recruter au sein des collectivités. Comme évoqué lors du Comité Syndical du 19 février, le recrutement d'un alternant a donc été envisagé.

Par lettre en date du 14 mai 2020, M. Galliot a donc signé un engagement auprès de M. Mathis Navard, étudiant en début de doctorat « communication durable ».

Il s'agit d'un contrat de recherche.

La durée de contrat est de 3 ans et la signature du contrat est soumise au subventionnement de 14 000 €/ an de l'ANRT (Association nationale de la recherche et de la technologie).

Parmi ses missions, il devra assurer les stands du WE (et voir les points d'amélioration) ; (à noter que pour les stands du WE, le syndicat faisait précédemment appel soit à une association comme la SEPANT ou à D. Fraillon qui était rémunéré en plus (par rapport à la mise à disposition de Tours Métropole)), élaborer les nouveaux guides (guide Qui fait Quoi ? par exemple) , travail sur la revue de presse, refonte du site internet, études réglementaires, etc ...

A noter que sur le point 3 – Réemploi SEPANT, cette association demandait une subvention dont 9 600 € pour effectuer des modifications sur le site internet dédié et ajout d'acteurs. Cette mission sera subventionnée sous la forme de mise à disposition de l'alternant.

Le Comité Syndical prend acte de ce recrutement sous forme de contrat de recherche et indique que les crédits seront inscrits au budget 2020 (sous réserve du subventionnement par l'ANRT)

### **POINT 3- PROJET SEPANT REEMPLOI**

La SEPANT souhaitait depuis longtemps mettre l'accent auprès du grand public sur le réemploi et la réparation des D3E. Après plusieurs réunions, en lien avec l'Agence d'Urbanisme, le syndicat a souhaité élargir la problématique au réemploi en général. En effet, même si la réparation des D3E doit bien sûr être mise en avant, il existe d'autres segments qui doivent eux- aussi être mis en lumière (mobilier, textiles..).

Le projet de la SEPANT portait sur 2 années (2020- 2021). Il va certainement être un peu décalé (cf. crise sanitaire) et certaines actions 2020 auront lieu en 2021.

Le budget global sur les 2 années s'élevait à 30 100 € + 9 600 € (modifications site internet).

La somme demandée au syndicat s'élevait à 12 040 €+9 600 € soit 21 640 €.

Les modifications du site internet seront assurées directement par l'alternant.

Le Bureau a décidé de ne pas prendre position pour 2021 afin de laisser libre choix à la nouvelle équipe.

Pour 2020, et afin de ne pas trop décaler le projet dans le temps, le Bureau propose une subvention à hauteur de 3 600 € maximum. A noter qu'un planning actualisé doit être présenté très prochainement.

Il a aussi été proposé que notre alternant effectue certaines actions (à cadrer avec la SEPANT) afin d'éviter un subventionnement direct en €.

Comme d'habitude, 30 % de la subvention sera versée au lancement du projet et versement du solde par ligne budgétaire, à la fin des actions.

A l'unanimité, le Comité Syndical vote une subvention d'un montant de 3600 € sur le budget 2020, sur le sujet précité au profit de la SEPANT (sous réserve de la fourniture du planning actualisé).

## **POINT 4- ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**

Conformément à la législation, il y a lieu d'avoir un débat d'orientations budgétaires.

Le Bureau s'est réuni le 11 juin 2020.

Du fait de la démission du Président, le 1er Vice- président présente les orientations budgétaires 2020, en accord avec le Bureau.

\* **recettes de fonctionnement** – base : 0.40 € / habitant. Avec le report de l'excédent 2019 (pour lequel le « rapatriement » en section de fonctionnement a été réalisé l'an dernier), la section de fonctionnement devrait s'équilibrer autour de 392 000 €. Cette somme inclut la subvention proratisée de l'ANRT pour l'alternant.

\* **dépenses de fonctionnement** : outre les dépenses classiques de fluides, de personnel, de locaux, il sera inscrit les sommes suivantes :

- paiement de l'alternant et des cotisations sociales – prorata estimé 01/08 au 31/12.
- majoration frais de formation des élus (nouveaux élus)
- frais de visites (nouveaux élus)
- frais de communication externe
- autofinancement vers section d'investissement à hauteur de 34 400 € (chiffre arrondi).

\* **section investissement** :

Il est rappelé que les sommes inscrites sont prévisionnelles et que les points ci- dessous peuvent être revues par la nouvelle équipe.

Le montant prévisionnel s'élève à 210 000 €.

- il est prévu d'envisager l'achat des locaux du siège du syndicat. Au vu des taux d'intérêt actuels, l'investissement serait assez rapidement amorti. Des travaux d'isolation pourraient être réalisés ce qui minorerait les frais d'électricité.
- afin de financer cet achat et les travaux correspondants, il est envisagé un emprunt d'un montant de 115 000 € et 34 400 € (chiffre arrondi pour l'autofinancement). Cette répartition peut être revue sachant que le syndicat n'a aucun emprunt à ce jour, il serait peut- être judicieux de revoir l'emprunt à la hausse.
- autres dépenses : bornes Livr 'Libre, matériel informatique.

Au cours du débat, M. Trystram, Vice-Président, pense que l'acquisition des locaux, au vu des taux actuels, peut se révéler intéressante et qu'il faut demander aux propriétaires actuels, le prix demandé.

Mme Ploquin et M. Trystram suggèrent aussi d'emprunter au maximum y compris pour les travaux (ne financer en direct que les taxes et frais de notaire), et de voir les propositions des établissements bancaires très rapidement.

Telles sont les orientations budgétaires du 1er Vice-Président en accord avec le Bureau de Touraine Propre et le débat correspondant.

Le Comité Syndical donne acte de la présentation des orientations budgétaires 2020.

## **POINT 5-BORNES LIVR ' LIBRE**

### **A- Dégradations ou destruction :**

Borne Nazelles- Négron : dans la nuit du 9 au 10 juin 2020, la borne Livr'libre a été complètement détruite. La commune demande la possibilité d'une prise en charge par Touraine Propre à hauteur de 50 %.

La Commission, réunie le 22 juin 2020, propose de répondre négativement à cette demande pour les raisons suivantes :

- certaines communes ont subi des dégradations et ont pris à leur charge la réparation ou le remplacement de la borne. La Commission ne souhaite pas créer de précédent.

Ainsi, M. Marais, indique qu'à la Membrolle-sur – Choisille, la borne du bourg a été détruite et que la commune l'a remplacée à ses frais. Il précise également qu'il n'a pas informé Touraine Propre de son remplacement car, pour lui, Touraine Propre n'a pas à prendre à sa charge les remplacements de cet ordre.

Mme Aroche indique que les bornes d'autres communes comme La Riche ( remplacement total ) et de Fondettes ( dégradations importantes ) ont été prises en charges par la commune .

- chaque commune doit soit intégrer la borne (qui est mise à disposition de la commune et non sa propriété) dans son contrat d'assurance mobilier urbain soit être son propre assureur.

M. Trystram indique que cet équipement a été ajouté au contrat « mobilier urbain » de sa commune.

Mme Schalk – Petitot précise que la ville de Tours est son propre assureur pour ce type de dégradations.

- une prise en charge financière pourra éventuellement être envisagée pour des communes très rurales, et à partir de justificatifs financiers.

- Le Comité Syndical approuve à l'unanimité ce principe en cas de destruction ou de dégradation des bornes Livr'Libre

- .

### **B- Borne « enfants » Chanceaux/ Choisille :**

Lors du Comité syndical du 19 février dernier, le principe d'une borne « enfants » à l'extérieur de l'école a été adopté pour la commune de Chanceaux/Choisille. Il s'agit d'un dispositif expérimental et la commune devra faire un rapport au Comité Syndical sur les avantages et limites de cet équipement.

**C – Autres bornes accordées :**

Il s'agit de demandes datant soit de 2019 soit de janvier 2020 : Betz-le-Château, Saunay ,  
Beaumont-Louestault .

**Le prochain Comité Syndical aura lieu le mardi 7 juillet 2020, à  
18 h, à Chambray-les-Tours (salle Marcadet – 32 avenue des  
Platanes).**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10

**Le Ier Vice -Président,**

**Pierre DATTEE**